AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL

Instruction n° 2011-I-05 relative aux informations à transmettre à l'Autorité de contrôle prudentiel dans le cadre de l'acquisition ou l'extension de participation dans une entreprise d'assurance ou de réassurance

L'Autorité de contrôle prudentiel,
Vu le Code des assurances, notamment ses articles L. 322-4, R. 322-11-1 à R. 322-11-5, et A. 322-1 ;
Vu le Code monétaire et financier, notamment son article R. 612-21;
Vu l'avis de la Commission consultative Affaires prudentielles en date du 26 mai 2011 ;
Décide :
Article 1 ^{er}
Les notifications prévues au premier alinéa de l'article L. 322-4 et à l'article R. 322-11-1 du Code des assurances doivent être effectuées conformément au dossier type annexé à la présente instruction.

Article 2

Le dossier de notification est envoyé en deux exemplaires à l'adresse suivante :

Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel 61, rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09

Paris, le 15 juin 2011

Le Président de l'Autorité de contrôle prudentiel,

[Christian NOYER]

Annexe

Formulaire de notification d'une opération d'acquisition ou d'extension de participation dans une entreprise d'assurance ou de réassurance, une société de groupe d'assurance ou une compagnie financière holding mixte

Pour être considéré comme complet, le dossier doit comporter :

L'impression datée et signée du présent formulaire. Les informations à fournir sont signalées par des zones grisées.

Si l'opération envisagée s'accompagne d'une modification des statuts de l'entreprise cible, la procédure prévue à l'article R. 310-6-1 du Code des assurances, pour les entreprises d'assurance, ou à l'article R. 310-10-4 pour les entreprises de réassurance devra être respectée.

Si l'opération entraîne un changement de dirigeant(s), ce changement devra être déclaré à l'Autorité, conformément aux dispositions des articles R. 321-17-1 (entreprises d'assurance) et R. 321-28 (entreprises de réassurance) du Code des assurances.

et les documents suivants :

Les documents ci-après doivent être fournis en complément du présent formulaire. Pour chaque document fourni, cocher la case correspondante. Si un document n'est pas joint au dossier, en préciser les raisons.

Documents relatifs à l'acquéreur à joindre à la demande	Préciser les raisons en cas d'absence du document
Certificat d'immatriculation précisant la forme juridique selon législation nationale	
Curriculum vitae détaillé et copie d'une pièce d'identité des dirigeants de l'acquéreur (personnes morales) ou de l'actionnaire (personne physique)	
Évaluations de la réputation de l'acquéreur ou des dirigeants de l'acquéreur effectuées le cas échéant par d'autres autorités de contrôle (financières ou non)	
Comptes sociaux consolidés certifiés de l'acquéreur pour les trois derniers exercices (personnes morales)	
Organigramme du groupe de l'acquéreur et de la société cible avant et après l'opération envisagée	
Dans le cas d'une prise de contrôle	

Documents relatifs à l'acquéreur à joindre à la demande	Préciser les raisons en cas d'absence du document
 Un programme d'activité sur trois ans comprenant : le bilan prévisionnel par grands postes de la cible après opération ; le compte de résultat prévisionnel par grandes catégories de la cible après opération ; les états C5 et C6 mentionnés à l'article A344-10 de la cible avant et après opération. 	
Si l'opération a un impact significatif sur la situation financière du nouveau groupe	
Bilans consolidés après opération	
Comptes de résultats consolidés après opération	
État G2 mentionné à l'annexe I de l'article A 344-14 ou l'état G20 mentionné à l'annexe de l'article A 344-14-1, après opération.	
Pouvoir autorisant le signataire à engager l'acquéreur	
Copie d'une pièce d'identité du signataire de la demande	
Le cas échéant, si l'acquisition entraîne un changement de la situation juridique de la cible	
Statuts légaux et projet de modification	
Extrait Kbis	

N.B.: l'Autorité a la possibilité de formuler d'autres demandes visant à recueillir des informations complémentaires ou des clarifications dans les conditions prévues par l'article R. 322-11-2 du Code des assurances.

Les documents, dûment remplis et signés, sont à adresser en deux exemplaires à l'Autorité de contrôle prudentiel.

Désignation	n de l'ent	treprise pour la	aquelle l'autori	sation est requise (cible)
Dénomination s	sociale			
Numéro Siren				
Personne d	chargée (de la préparati	on du dossier	
Civilité			Nom	
Prénom			Titre/fonction	
N° de téléphone	е		N° de fax	
E-mail				
Personne h			torisation et as	ssumant la responsabilité
Civilité			Nom	
Prénom			Titre/fonction	
E-mail			N° de téléphone	
Date			Signature	

Description de l'entreprise cible

Renseignements relatifs a	u capital social			
Montant du capital social en €				
Montant du capital à libérer en €				
Date d'effet				
Structure du groupe				
L'entreprise appartient-elle à un gro	upe ?			
	Oui 🗌	Non		
Si oui, compléter ci-dessous :				
Dénomination du groupe				
Nationalité du groupe			ı	
L'entreprise appartient-elle à un con	glomérat financier ?			
	Oui 🗌	Non		
Si oui, compléter ci-dessous :				
Nom du conglomérat			1	
Nationalité du conglomérat			1	
Présentation de l'activité d'ensemb circuits de distribution, modalités de				clientèles

Description de l'acquéreur

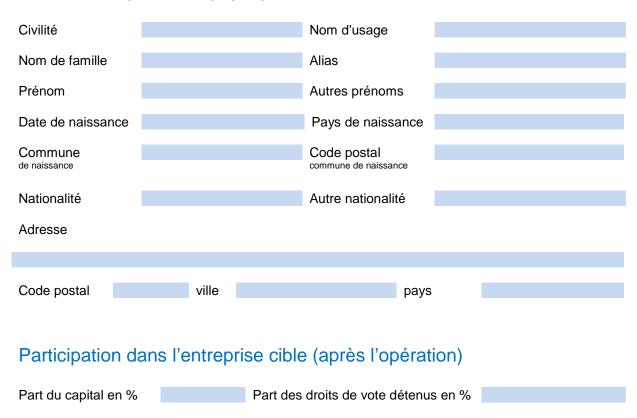
Actionnaire: personne morale

Dénomination sociale Siren Groupe de l'actionnaire Répartition des droits de vote de l'actionnaire : liste des principaux actionnaires Adresse du siège social Code postal ville pays Participation dans l'entreprise cible (après l'opération) Part du capital en % Part des droits de vote détenus en %

Si vous devez enregistrer plus d'un actionnaire, il vous faut alors télécharger le formulaire supplémentaire actionnaire personne morale ou personne physique disponible sur le site Internet.

Description de l'acquéreur





Si vous devez enregistrer plus d'un actionnaire, il vous faut alors télécharger le formulaire supplémentaire actionnaire personne morale ou personne physique disponible sur le site Internet.

Répartition du capital social de l'acquéreur : autres actionnaires

Actionnaire: public

Part du capital en % Part des droits de vote détenus en %

Actionnaire: salariés

Part du capital en % Part des droits de vote détenus en %

Actionnaire: autocontrôle

Part du capital en % Part des droits de vote détenus en %

Actionnaire: divers

Part du capital en % Part des droits de vote détenus en %

Pacte d'actionnaires

Les actionnaires ont-ils ou voi	nt-ils signer un pac	te d'actionnaires?	
	Oui 🗌	Non	
Si oui, compléter ci-dessous			
Signataires : personn	es physiques		
Civilité		Nom d'usage	
Nom de famille		Alias	
Prénom		Autres prénoms	
Civilité		Nom d'usage	
Nom de famille		Alias	
Prénom		Autres prénoms	
Civilité		Nom d'usage	
Nom de famille		Alias	
Prénom		Autres prénoms	

Pacte d'actionnaires

Signataires : personnes morales

Qualité		
Dénomination sociale		
Qualité	l	
Dénomination sociale		
Qualité	ı	
Dénomination sociale		

Renseignements à transmettre par l'acquéreur

Avertissement

Ces renseignements doivent être fournis par toute personne appelée à détenir, directement ou indirectement, au moins 10 %, 20 %, un tiers ou la moitié des droits de vote ou la moitié du capital de l'entreprise.

Les réponses au questionnaire ci-dessous doivent être accompagnées de toutes les précisions permettant d'éclairer le jugement de l'Autorité de contrôle prudentiel et, pour ce qui relève de sa compétence, de l'Autorité des marchés financiers.

Des manquements ou infractions ayant donné lieu à amnistie ne doivent pas être mentionnés dans les réponses au questionnaire.

Les renseignements concernant des organismes non assujettis ne doivent être communiqués que dans la mesure où cette transmission n'est pas interdite par une obligation de discrétion.

Le questionnaire doit être retourné dûment complété et signé par l'intéressé ou, s'agissant des personnes morales, par l'un de ses mandataires sociaux.

Questionnaire relatif à l'acquéreur

1.

2.

3.

4.

5.

Dénomination sociale		Numéro Siren	
Civilité	Nom d'usage	Prénom	
Civilite	Nom a asage	FIEIIOIII	
Informations sur l'op	ération envisagée		
équivalence en droits de Les actions ou parts soci	vote avant et après l'opé ales font-elles l'objet d'un	ture des titres de la participation pré tration ? (Voir article L. 233.9 du Code d démembrement de propriété des droits ier de l'opération d'acquisition des titres	de commerce.) s sociaux ?
pas une dimension capit évoluer à l'avenir.		re actionnaires (nouveaux et préexista aractéristiques. Indiquez comment ces vités éventuelles.	
L'acquéreur a-t-il donné s Si oui, préciser le bénéfic		en garantie des actions de l'entreprise	?
conformément à l'article financiers la copie de la	L. 233-7 du Code de co déclaration, précisant les	de seuil d'une société cotée sou ommerce (dans ce cas, fournir à l'Au objectifs que l'acquéreur entend pours les actions sont acquises).	torité des marchés
du projet de note d'inf		ieu au dépôt d'une offre publique. Fou sa de l'Autorité des marchés financ oire.	
européenne pour les	opérations de dimens	au ministre chargé de l'économie, sion communautaire (règlement CE ons entre entreprises) ou à toute autre a	: n° 139/2004 du
	Oui 🗌	Non 🗌	
Dans l'affirmative, celle-c	i a-t-elle été effectuée ?		
	Oui 🗌	Non 🗌	
Oual act la délai dant dia	_	_	
		oute autre autorité étrangère ?	
Si elle n'a pas été effectu	ıée, dans quel délai devez	z-vous effectuer votre déclaration?	

Indiquer les modalités de financement de l'opération : présentation détaillée de l'origine et de l'utilisation des

	1-			on and singular and an artificial language and an alternatives and an artificial language and artificial language artifici
instruments financiers utilisés pou	r effect	uer la prise d	e participation	on (fonds propres de l'acquéreur, emprunts
Le projet aura-t-il des répercussion	ns signi	ificatives sur	l'emploi du p	personnel ?
	Oui		Non	
En cas de réponse positive :				
			hiques conc	ernés et fournir une évolution des effectifs
Indiquer si le processus de consul	tation d	les instances	de représer	ntation du personnel :
– a été engagé :	Oui		Non	
– est achevé :	Oui		Non	
Si oui, indiquer l'avis des instance	s repré	sentatives du	ı personnel.	
Informations sur l'acquéreur				
Les actions de l'acquéreur sont-emarché).	elles co	tées ? Fourn	ir toute infor	mation utile à ce sujet (place de cotation,
holdings intermédiaires (indiquer	les pou	ircentages de	e détention e	
S'il fait partie d'un groupe, fournir échéant, la part des activités d'a particulier d'indiquer si l'acquéreu	un des ssurand Ir a des	ce et de réas s sociétés so	ssurance (joi œurs exerça	indre un organigramme). Il conviendra en nt des activités réglementées ; fournir, en
de l'acquéreur ;				
 du groupe auquel lui-même ap 	partient	t.		
réglementations et à quelles au soumises à ce titre ? Indiquer si l'opération nécessite hypothèse, le dossier devra égale	utorités une au ment co	de contrôle torisation et omprendre de	et surveilla fournir, le ca es indications	ance les sociétés concernées sont-elles as échéant, copie de celle-ci ; dans cette s quant à l'impact de l'opération envisagée
	instruments financiers utilisés pour bancaires, accords conclus avec de la projet aura-t-il des répercussions. En cas de réponse positive : Indiquer les métiers, les entités et globaux et selon les distinctions of lindiquer si le processus de consultion — a été engagé : — est achevé : Si oui, indiquer l'avis des instance l'acquéreur sont-emarché). Quelle est la répartition du capita holdings intermédiaires (indiquer préciser le lieu du siège social de l'acquéreur S'il fait partie d'un groupe, fournir échéant, la part des activités d'a particulier d'indiquer si l'acquéreu outre, la liste des participations siget à l'étranger : — de l'acquéreur ; — du groupe auquel lui-même ap Si l'acquéreur ou tout ou partie réglementations et à quelles au soumises à ce titre ? Indiquer si l'opération nécessite et hypothèse, le dossier devra égale	Description du schéma financier sur le instruments financiers utilisés pour effect bancaires, accords conclus avec d'autres. Le projet aura-t-il des répercussions signiture d'autres. Le projet aura-t-il des répercussions signiture d'autres. Le projet aura-t-il des répercussions signiture d'autres. Indiquer les métiers, les entités et les zo globaux et selon les distinctions opérées. Indiquer si le processus de consultation d'autres d'a	Description du schéma financier sur lequel repose instruments financiers utilisés pour effectuer la prise di bancaires, accords conclus avec d'autres actionnaires. Le projet aura-t-il des répercussions significatives sur Oui En cas de réponse positive : Indiquer les métiers, les entités et les zones géograp globaux et selon les distinctions opérées ci-dessus. Indiquer si le processus de consultation des instances — a été engagé : Oui — est achevé : Oui Si oui, indiquer l'avis des instances représentatives du Informations sur l'acquéreur Les actions de l'acquéreur sont-elles cotées ? Fourn marché). Quelle est la répartition du capital de l'acquéreur ? holdings intermédiaires (indiquer les pourcentages de préciser le lieu du siège social de chacune des entités Quelle est l'activité de l'acquéreur ? S'il fait partie d'un groupe, fournir un descriptif des priéchéant, la part des activités d'assurance et de réas particulier d'indiquer si l'acquéreur a des sociétés soutre, la liste des participations significatives dans des et à l'étranger : — de l'acquéreur; — du groupe auquel lui-même appartient. Si l'acquéreur ou tout ou partie des sociétés qui lu réglementations et à quelles autorités de contrôle soumises à ce titre ? Indiquer si l'opération nécessite une autorisation et hypothèse, le dossier devra également comprendre de hypothèse, le dossier devra également comprendre de hypothèse, le dossier devra également comprendre de la participations et à des sociétés qui lu réglementations et à quelles autorités de contrôle soumises à ce titre ? Indiquer si l'opération nécessite une autorisation et hypothèse, le dossier devra également comprendre de la participation se devra également comprendre de la participation nécessite une autorisation et hypothèse, le dossier devra également comprendre de la participation nécessite une autorisation et hypothèse, le dossier devra également comprendre de la participation nécessite une autorisation et hypothèse, le dossier devra également comprendre de la participati	Description du schéma financier sur lequel reposera l'opératic instruments financiers utilisés pour effectuer la prise de participatic bancaires, accords conclus avec d'autres actionnaires de l'entrepr Le projet aura-t-il des répercussions significatives sur l'emploi du p Oui

Dans le cas d'acquéreurs originaires d'États n'appartenant pas à l'Espace économique européen, fournir, le

cas échéant, toute indication sur les conditions d'implantation de succursales, de création de filiales ou de

12.

6.

prise de participations dans des entités de statut comparable, ainsi que sur les conditions d'exercice d'activités d'assurance et de réassurance dans le pays d'origine.

- 13. Si l'acquéreur est un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), préciser sa date d'agrément par l'Autorité des marchés financiers et fournir le dernier document périodique sur sa situation.
- 14. L'acquéreur sera-t-il présent ou représenté au conseil d'administration (ou au conseil de surveillance) de la société ?

Oui 🗌	Non	
-------	-----	--

Si oui, le futur administrateur ou membre du conseil de surveillance devra joindre à son dossier une déclaration attestant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées à l'article L. 322-2 du Code des assurances.

- 15. Fournir la liste des mandats déjà exercés par les futurs représentants de l'acquéreur au sein de l'établissement faisant l'objet de ce dossier.
- 16. Décrire les relations financières ou non financières de l'acquéreur (personne physique et/ou morale), toute personne dirigeant ses activités (personne morale) et toute société placée sous son contrôle avec :
 - un ou des actionnaire(s) actuel(s) de la société cible ;
 - une personne habilitée à exercer des droits de vote au sein de l'entreprise cible ;
 - les membres de l'organe délibérant ou les dirigeants de l'entreprise cible ;
 - la société cible elle-même ou son groupe ;
 - toutes autres participations ou activités de l'acquéreur susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts avec l'entreprise cible et solutions pouvant permettre de régler ces conflits

Réputation de l'acquéreur

- 17. L'acquéreur ou les sociétés de son groupe ont-ils fait l'objet d'une sanction pénale, administrative ou disciplinaire, en France ou dans d'autres pays au cours des dix dernières années ?

 Dans l'affirmative, quelles ont été les qualifications retenues par la ou les autorités compétentes ? Quelles ont été, le cas échéant, les sanctions prononcées ? (Envoyer dans ce cas une copie de la décision de sanction à l'Autorité de contrôle prudentiel.) Une telle procédure est-elle en cours ?
- 18. Préciser si l'acquéreur a déjà une expérience en tant qu'actionnaire d'une entreprise du secteur de l'assurance ou de la réassurance.
- 19. Indiquer si la réputation de l'acquéreur a fait l'objet d'une évaluation par une autorité de supervision du secteur financier en France ou à l'étranger. Si oui :
 - indiquer le nom de l'autorité ayant effectué l'évaluation ;
 - fournir les documents attestant cette évaluation et ses conclusions.
- 20. Indiquer si la réputation de l'acquéreur a fait l'objet d'une évaluation par une autorité de supervision non financière en France ou à l'étranger. Si oui :
 - indiquer le nom de l'autorité ayant effectué l'évaluation ;
 - fournir les documents attestant cette évaluation et ses conclusions.

21. Identité des dirigeants de l'acquéreur :

Civilité	Nom d'usage		Prénom	
Date de naissance		Lieu de naissance		
fonctions				
adresse				
Civilité	Nom d'usage		Prénom	
Date de naissance		Lieu de naissance		
fonctions				
adresse				

- 22. Les dirigeants de l'acquéreur ont-ils fait l'objet d'une sanction pénale, administrative ou disciplinaire, au cours des dix dernières années ? Dans l'affirmative, quelles ont été les qualifications retenues par la ou les autorités compétentes ? Quelles ont été, le cas échéant, les sanctions prononcées ? (Envoyer dans ce cas une copie de la décision de sanction à l'Autorité de contrôle prudentiel.) Une telle procédure est-elle en cours ?
- 23. Indiquer si l'honorabilité et la compétence des dirigeants de l'acquéreur ont fait l'objet d'une évaluation par une autorité du secteur financier, en France ou à l'étranger. Si oui :
 - indiquer le nom de l'autorité ayant effectué l'évaluation ;
 - fournir les documents attestant de cette évaluation et ses conclusions.
- 24. Indiquer si l'honorabilité et la compétence des dirigeants de l'acquéreur ont fait l'objet d'une évaluation par une autorité de supervision non financière. Si oui :
 - indiquer le nom de l'autorité ayant effectué l'évaluation ;
 - fournir les documents attestant de cette évaluation et ses conclusions.

Situation financière de l'acquéreur

- 25. Si l'acquéreur est une personne morale, fournir les comptes consolidés des trois derniers exercices (bilan, compte de résultat, rapport annuel et annexes financières) certifiés par un cabinet d'expertise comptable ainsi que, le cas échéant, les états C5 et C6 mentionnés à l'article A 344-10 du Code des assurances au 31 décembre de l'exercice clos.
- 26. Si l'acquéreur est une personne physique, préciser le montant et la nature de son patrimoine et fournir des informations financières, notamment les rapports financiers ainsi que les notations des sociétés contrôlées ou dirigées par l'acquéreur.
- 27. Si l'acquéreur est une personne morale, indiquer les différentes notations dont font l'objet les titres émis par l'acquéreur ou des sociétés appartenant à son groupe (donner toutes précisions utiles à ce sujet). Fournir la note, si elle date de moins de trois ans, et ses actualisations éventuelles ainsi que les commentaires justifiant la ou les note(s).

Informations complémentaires requises selon le niveau de participation dont l'acquisition est prévue

Informations à fournir pour une prise de participation qualifiée n'entraînant pas de changement de contrôle

28. Dans le cas où la prise de participation est inférieure à 20 %, préciser :

- informations sur les objectifs de la prise de participation, la durée envisagée ainsi que les intentions de l'acquéreur concernant le niveau de cette participation (réduction, maintien, accroissement).
- informations sur la capacité et la volonté de l'acquéreur d'apporter son soutien financier à l'entreprise cible, que ce soit pour le développement de son activité ou en cas de difficultés financières.
- information sur la représentation éventuelle dans l'organe délibérant.

29. Dans le cas où la prise de participation est égale ou supérieure à 20 %, préciser :

- influence que l'acquéreur entend exercer sur l'entreprise (développement stratégique, allocation des ressources, objectifs de rentabilité financière, politique en matière de dividendes, etc.);
- intentions et attentes de l'acquéreur relatives à l'entreprise cible à moyen terme pour chacun des éléments constitutifs du plan de développement (motifs de l'acquisition, objectifs financiers, synergies attendues, éventuelles modifications sur les activités de l'entreprise et de son financement).

Informations à fournir pour une prise de participation entraînant un changement de contrôle

- 30. Un plan de développement décrivant les axes stratégiques de l'activité à la suite de l'acquisition, en fournissant des données prévisionnelles et le détail des grandes évolutions que le candidat acquéreur envisage pour l'entreprise cible.
- 31. Informations sur les objectifs de la prise de participation, la durée envisagée ainsi que les intentions de l'acquéreur concernant le niveau de cette participation (réduction, maintien, accroissement).
- 32. Les objectifs financiers à moyen terme (retour sur investissement, ratio coûts-bénéfices, bénéfices par action, etc.).
- 33. Indiquer les conséquences de l'acquisition sur les principes de gouvernance et la structure organisationnelle globale de l'entreprise cible, notamment en ce qui concerne :
 - la composition et les missions du conseil d'administration et des principaux comités mis en place par l'instance dirigeante (comités compétents en matière de gestion, d'audit, de gestion des risques, etc.);
 - les procédures administratives et comptables et les principes de contrôle interne: principaux changements apportés aux systèmes en matière de comptabilité, audit, contrôle interne, respect des réglementations en indiquant le nom des personnes qui occuperont les postes clés (auditeur, contrôleur interne et responsable du respect des réglementations);
 - l'architecture globale des systèmes informatiques : tout changement apporté à la politique de soustraitance, aux flux d'informations, aux logiciels utilisés ainsi que les principaux processus et outils employés pour la sécurité des données et des systèmes (sauvegarde, plan de continuité, etc.);
 - les politiques en matière de sous-traitance et d'externalisation et les droits et devoirs respectifs des principaux intervenants selon les contrats applicables (modalités de contrôle, niveau de service contractuel, etc.).

34.	Le nombre et/ou l'organisation des métiers ou des principales activités seront-ils modifiés ? Mettre en évidence, le cas échéant, les synergies attendues avec le repreneur ou dans le cadre du seul redéploiement des activités de l'entreprise (évaluation des économies, produits des partenariats, coûts éventuels de restructuration et modalités de prise en charge).
35.	Fournir une description et un chiffrage globale et pour chacune des activités exercées en distinguant les activités existantes des activités nouvelles.
36.	Fournir les états financiers prévisionnels de l'établissement cible pour une période de trois ans, présentant les données non consolidées et consolidées, en particulier :
	 un bilan en précisant les hypothèses prises en compte; un compte de résultat par grandes catégories d'activité distinguant notamment le chiffre d'affaires brut et net de réassurance, les frais généraux (dont les frais de personnel), les dotations aux provisions, le résultat technique et le résultat net -préciser l'évolution des effectifs prévue pour les trois prochaines années; les prévisions des principaux ratios de gestion (coefficient net d'exploitation, ratio de rentabilité des
	fonds propres) – détailler les hypothèses prises en compte ; – opérations intra-groupe projetées .
37.	Les prévisions des principales normes réglementaires (représentation des engagements réglementés, couverture de la marge de solvabilité dans les conditions prévues par le plan comptable des assurances). Notamment les états C5 et C6 mentionnés à l'article A 344-10 du Code des assurances.
	Impact de l'opération sur l'acquéreur
38.	L'intégration de l'entreprise cible est-elle susceptible de modifier significativement le profil de risques du nouveau groupe ?
	Oui
	Dans l'affirmative, fournir pour le nouveau groupe les réponses aux questions 34 à 39.
39.	S'agissant d'une opération sur laquelle les autorités françaises de la concurrence ont à se prononcer, indiquer, dans le cadre de l'avis donné par l'Autorité de contrôle prudentiel conformément à l'article L. 612-22 du Code monétaire et financier, si le regroupement est de nature ou non à restreindre significativement la concurrence géographiquement ou sur certaines activités ou clientèles.
	Évaluer les incidences de l'opération de concentration sur chacun des principaux marchés sur lesquels opérera le nouveau groupe. Au cas où ces incidences seraient susceptibles d'atteindre des seuils substantiels, établir pour les domaines concernés, d'une part des calculs de parts de marché globales et par zones géographiques, d'autre part, par lignes de métiers (dépôts, crédits, financements spécialisés, financements des PME, gestion d'actifs).
	Prévention des opérations de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme
40.	L'acquéreur est-il soumis à une réglementation anti-blanchiment ?
	Oui 🗌 Non 🗀
41.	Dans l'affirmative indiquer le nom de l'organisme chargé de son contrôle ainsi que ses coordonnées.

Détailler l'origine des fonds utilisés pour le financement de	l'opération.	
« En ma qualité de , je certifie l'exact porter à la connaissance de l'Autorité de contrôle prud déclaration. »	titude des informat dentiel les change	ions ci-dessus et m'engage à ments des éléments de cette
	À	, le
	Signature de (ou de son re	

42.

Modèle de lettre à compléter par l'acquéreur de la participation afin d'accompagner le formulaire

Nom et adresse de l'acquéreur	Monsieur le Gouverneur de la Banque de France Président de l'Autorité de contrôle prudentiel	
Monsieur le Gouverneur,		
	is faire parvenir ci-joint les renseignements demandés par a prise de participation que	
Je certifie que ces renseignements sont sincères e faits importants dont l'Autorité de contrôle prudentie	et fidèles et qu'il n'y a pas, à ma connaissance, d'autres el doit être informée.	
Je m'engage à informer immédiatement l'Autorité de façon significative, les renseignements fournis.	de contrôle prudentiel de tout changement qui modifierait,	
Par ailleurs, je m'engage également à fournir, chaque année, à		
Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'expressi	on de ma haute considération.	
	Datesignature	

^{1.} Indiquer la qualité du signataire : président, gérant, autre dirigeant social, mandataire spécialement habilité.

^{2.} Nom de l'acquéreur.

^{3.} Nom de l'entreprise cible.

^{4.} Nom de l'entreprise cible.

^{5.} Nom.

^{6.} L'associé ou l'actionnaire.

Traitement des informations recueillies dans le dossier de changement de contrôle ou de prise de participation

La fourniture des informations demandées présente un caractère obligatoire et le défaut de réponse ne permet pas l'examen du dossier.

Ces informations sont destinées, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, à l'Autorité de contrôle prudentiel.

Ces informations, collectées par l'Autorité de contrôle prudentiel en sa qualité d'interlocuteur unique des personnes et entreprises demanderesses, peuvent être communiquées, pour l'accomplissement de sa mission telle qu'elle est définie par le code précité, dans le respect de la législation en vigueur, aux autorités judiciaires (article L. 612-17 du Code monétaire et financier) et à des autorités de surveillance étrangères (articles L. 632-1 à L. 632-7 du même code).